

RENTREE SCOLAIRE 2022
ECOLE DE MACHILLY



Fresque intérieure de Déborah Mocelin
Réalisation décembre 2006 et janvier 2007



LIVRET D'ACCUEIL

**Ecole primaire de Machilly
45 route des Acacias
74140 Machilly**

**Téléphone : 04 50 94 65 55
Adresse électronique : ce.0740549v@ac-grenoble.fr**

Chers parents,

notre école accueille votre enfant pour cette nouvelle rentrée des classes. Nous espérons une bonne collaboration entre nous, équipe de l'école et vous parents d'élèves pour l'aider à grandir.

Au nom de toute l'équipe éducative, je souhaite à votre enfant une bonne année scolaire dans sa nouvelle école.

*La Directrice
Véronique Martin*

SOMMAIRE

A/ Présentation de l'école

- 1/ Les locaux
- 2/ Le nombre d'élèves et de classes
- 3/ Le projet d'école

B/ Accueil à l'école

- 1/ Les horaires
- 2/ Le calendrier des vacances scolaires
- 3/ La fréquentation scolaire
- 4/ La sécurité des enfants et la responsabilité des parents
- 5/ La santé et le bien-être des enfants
- 6/ La collation
- 7/ Les activités en dehors de l'enceinte de l'école

C/ Organisation et vie pratique de l'école

- 1/ Les relations parents/enseignants
- 2/ Le conseil d'école
- 3/ La coopérative des classes
- 4/ L'USEP

D/ La maternelle

E/ Les temps périscolaires

- 1/ La cantine, La garderie périscolaire

F/ Les partenaires

- 1/ Le conseil départemental de Haute Savoie
- 2/ La municipalité
- 3/ Le Sou des Ecoles

A/Présentation de l'école

1/ Les locaux

L'école a ouvert ses portes en septembre 2006. Elle regroupe les enfants de la maternelle et de l'élémentaire et leur met à disposition des espaces communs.

Elle propose aux enseignants des lieux de réunions et d'échanges qui favorisent leur travail d'équipe.

Depuis la rentrée dernière nous avons une 5^e classe installée en dessous de la cantine. Cette salle était initialement dédiée à l'accueil des enfants sur les Temps Périscolaires, la garderie occupe désormais la bibliothèque de l'école.

L'école compte :

- Une partie à l'étage réservée à la restauration scolaire
- Une aile « primaire » avec 3 salles de classe dont une accueille l'étude du soir, un atelier, des sanitaires et une cour de récréation.
- Une aile « maternelle » avec un hall d'accueil, deux salles de classe, des sanitaires, une salle de repos, un préau et une cour de récréation.
- Une salle de motricité.
- Une salle des maîtres, un bureau de direction et une tisanerie.
- Une bibliothèque équipée de postes informatiques et accueillant la garderie le matin et le soir.

2/ Le nombre d'élèves et de classes et l'équipe enseignante

Pour cette rentrée 2022, l'effectif prévisionnel connu actuellement est de 120 élèves, la répartition envisagée des élèves dans les classes est la suivante

2 classes de PS/MS/GS avec Me Ducruet 23 élèves et Me Martin 24 élèves

- Petite section : 16 élèves

- Moyenne section : 12 élèves

- Grande section : 19 élèves

1 classe de CP/CE1 avec Me Rizzo

- Cour préparatoire : 11 élèves

- Cour élémentaire 1^{ère} année : 13 élèves

1 classe de CP/CE2 avec Me Leblanc

- Cour préparatoire : 7 élèves

- Cour élémentaire 2^{ème} année : 17 élèves

1 classe de CM1/CM2 avec Me Albrand

- Cour moyen 1^{ère} année : 13 élèves

- Cour moyen 2^{ème} année : 12 élèves

La fonction de direction est assurée par Mme Martin sous la responsabilité de Madame Saget Inspectrice de la circonscription d'Annemasse 2.

2 ATSEM (agent territorial spécialisé en école maternelle), Me Guillet et Me Rime sont membres de l'équipe éducative et apportent leur aide dans les classes de maternelle.

3/ Le projet d'école

Sur le plan pédagogique, chaque enseignant s'appuie sur les programmes officiels. L'équipe pédagogique a la responsabilité de construire une progression cohérente et d'en adapter le rythme en fonction des besoins de chaque enfant. Le projet d'école met en évidence une réflexion de l'équipe enseignante sur la continuité pédagogique, sur la cohérence éducative et permet de mener des actions en commun. Le projet d'école est renouvelé tous les trois ans il fera cette année l'objet d'une réécriture.

Le projet actuel vise à consolider les apprentissages fondamentaux et à réduire l'impact des confinements liés à la crise sanitaire covid-19.

La scolarité à l'école primaire est organisée en 3 cycles de la façon suivante: le cycle 1 (PS, MS, GS), le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1, CM2, 6è). Vous notez la liaison avec l'entrée au collège. Depuis la rentrée 2021, l'école est rattachée au collège François Mugnier de Bons en Chablais et ce jusqu'à la l'ouverture du futur collège de St Cergues prévue pour la rentrée 2024.

B/ Accueil à l'école

L'école fonctionne sur la base de la semaine de 4 jours.

1/ Les horaires

Horaires de classe (temps scolaire): gestion assurée par Me la directrice.
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/16h30

Les APC (activités Pédagogiques Complémentaires) : 1h par semaine.
Les précisions horaires données par les enseignants lors de la réunion de rentrée.

Le périscolaire

Cantine : 12h/14h

Garderie : 7h30/8h30 et 16h30/18h30 gestion assurée par Mme La Maire

Un service d'étude surveillée est en place de 16h30 à 18h.

Le portail de l'école est ouvert de 8h20 à 8h30 pour l'accueil du matin et de 13h50 à 14h pour l'accueil de l'après-midi. (pour les maternelles, se reporter au complément d'information dans le chapitre « La maternelle »)

Il est obligatoire pour votre enfant et pour le bon fonctionnement de sa classe que ces horaires soient bien respectés de tous.

5/ La santé et le bien-être des enfants

Pour venir à l'école, l'enfant doit être propre, en bonne santé, et en état d'assumer le cours des activités de la journée (il doit donc avoir suffisamment dormi).

Si votre enfant est malade, sachez que les enseignants n'ont pas le droit de l'accepter. En cas de maladie contagieuse, un signalement immédiat doit être fait à la directrice.

La collectivité est un terrain propice aux poux. Si vous constatez leur apparition sur la tête de votre enfant un signalement rapide doit être fait à l'enseignant et un traitement sera indispensable.

6/ La collation

Dans les classes élémentaires, la collation a lieu lors de la récréation de 10h15. Vous fournirez à vos enfants des goûters à base de fruits (fruits frais, secs ou transformés) et/ou un laitage.

Attention : la collation doit être « mesurée » et adaptée au besoin de votre enfant. Elle n'a aucun caractère obligatoire.

Pour les classes de maternelle, un temps est accordé en arrivant à l'école pour les enfants n'ayant pas eu le temps de déjeuner à la maison. Il n'y a pas de collation en milieu de matinée ni les après-midis.

7/ Les activités en dehors de l'enceinte de l'école

Les classes sont parfois amenées à se déplacer dans un environnement proche à pieds ou plus loin en car.

Ces déplacements pédagogiques sont organisés par les enseignants qui sollicitent la participation des parents d'élèves pour un rôle d'accompagnateur. Certaines activités nécessitent aux encadrants d'avoir validé un test (exemple pour la natation, le VTT, le ski ..). Vous serez informés en début d'année des dates de ces sessions de tests.

Les sorties scolaires peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire (8h30/12h ou 14h/16h30) mais elles peuvent également avoir lieu hors temps scolaire (journée complète avec pique-nique, retour après 16h30 ou séjour de découverte avec nuitées).

Pour la participation de votre enfant à ces sorties, il vous faudra fournir en début d'année 2 attestations d'assurance scolaire : RC (responsabilité civile) et IA (Individuelle Accident). Elles doivent mentionner le nom et prénom de l'enfant, la mention attestation scolaire et couvrir l'année scolaire entière.

C/ Organisation et vie pratique de l'école

1/ La relation parents /enseignants

Les parents sont invités à une réunion de début d'année (septembre) pendant laquelle l'enseignant présente l'organisation de sa classe et du travail des élèves. En y assistant, vous montrerez votre intérêt pour la vie de votre enfant à l'école.

Puis des rencontres individuelles sont ensuite proposées dans l'année en fonction des besoins et lors de la transmission des livrets scolaires pour les élèves de l'élémentaire.

Un cahier de correspondance numérique (Educartable) permet de prendre rendez-vous avec l'enseignant. Les enseignants utiliseront ce cahier pour vous transmettre les informations de leur classe. Les devoirs sont également déposés sur cet outil numérique. Chaque famille reçoit en début d'année un code d'accès personnel.

Lorsqu'un enseignant est absent il est difficile pour l'administration de pouvoir nous informer à l'avance de la mise à disposition d'un remplaçant. Un message sur Educartable est adressé par la directrice.

2/ Le conseil d'école

Au mois d'octobre ont lieu les élections des représentants des parents d'élèves. Cinq parents sont élus et sont invités à participer aux trois conseils d'école de l'année scolaire.

Le conseil d'école réunit l'équipe éducative (enseignants et atsem), la maire, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), l'Inspectrice de circonscription et les parents élus.

3/ La coopérative des classes et l'USEP

10€ par enfant sont demandés en début d'année aux parents. Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour les ateliers cuisine...)
Cette gestion d'argent est contrôlée chaque année par l'OCCE (office central de la coopérative à l'école)
Votre enfant (dès la GS) pourra, si vous en faites la demande, participer à des activités sportives proposées par l'USEP (Union sportive de l'école primaire). Un courrier vous sera remis en début d'année et précisera les modalités de fonctionnement. Vous pourrez également rejoindre les adultes bénévoles licenciés à l'USEP et participer à l'encadrement des enfants.

D/ La première rentrée à La maternelle

Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école en septembre. Ce sera pour lui l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille mais également une première adaptation à une grande structure collective. C'est pour lui et pour vous une nouvelle étape à franchir dans son autonomie.

Afin que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations qui vont vous aider à préparer ce moment.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissages. Dans le cadre de la Refondation de l'école, les nouveaux programmes de l'école maternelle sont déclinés en 5 domaines et sont mis en place depuis la rentrée 2015:

1 Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

2 Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

3 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

4 Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

5 Explorer le monde

Le jour de la rentrée des classes :

- apportez tout ce qui est demandé sur la liste des fournitures scolaires que la directrice vous a remis lors du rendez-vous.

Pendant l'été :

- Prévoyez de lui acheter des vêtements pratiques qu'il saura enfiler seul et qui ne craindront pas les activités salissantes.
- Parlez de l'école de façon positive mais réaliste à votre enfant : horaire, fréquence. Dites-lui qu'il y aura d'autres enfants à l'école, et qu'il jouera, il chantera, il écouterait des histoires, dessinera, fera de la gymnastique, apprendra à compter. Il devra aussi s'habituer à vivre avec les autres, à les respecter, à partager, à attendre son tour.
- Préparez son doudou (nom et prénom) et s'il n'en a pas il peut apporter une peluche qui fera le lien avec la maison si vous le jugez nécessaire uniquement.

Par contre, **ni tétine ni biberon à l'école maternelle !** (sauf si nécessaire à la sieste)

- Marquez ses vêtements de son prénom.
- N'oubliez pas que votre enfant doit être propre pour être accepté à l'école. Plus de couche, il doit savoir demander pour aller aux toilettes et avoir appris à s'essuyer et se rhabiller seul.
- Votre enfant (petite section) fera la sieste à l'école. Pensez à fournir une petite couverture ou un duvet et éventuellement un coussin.

Les enfants sont accompagnés par leurs parents devant le portail de l'école de 8h20 à 8h30 et de 13h50 à 14h. Le portail est ensuite fermé.
Pour les sorties de 12h et de 16h30 les enfants sont remis aux parents par l'enseignant qui accompagne ses élèves au portail.

E/ Les temps périscolaires

Contact : Me Guillet tap@machilly.fr

1/ La cantine et la garderie périscolaire sont organisées par la mairie
Les dossiers pour une première inscription sont disponibles en Mairie.

2/ L'accueil en garderie s'organise de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. Une étude surveillée est en place de 16h30 à 18h.

F/ Les partenaires

1/ Le Conseil Départemental : Il aide au financement des séjours de découverte avec nuitées.

2/ La Municipalité : Elle soutient les projets des enseignants en aidant également au financement des séjours de découverte avec nuitées et elle attribue régulièrement un budget pour l'équipement particulier de l'école (informatique, photocopieur, plastifieuse)

Elle alloue un budget pour les fournitures scolaires et finance de nombreux projets spécifiques (natation, ski de fond et voile)

3/ Le Sou des Ecoles : Association de parents d'élèves bénévoles qui aide, grâce aux diverses manifestations dans l'année (loto, soirée dansante, farfouille, ventes pizzas et brioches...) au financement des projets des classes et qui permet d'assurer la gratuité des sorties pour les familles.

Protocole en cas d'ABSENCE SCOLAIRE

Lutte contre l'absentéisme et contrôle de l'assiduité des élèves

Circulaire interministérielle relative

à la prévention de l'absentéisme scolaire

circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014

1/ Votre enfant est malade un matin et vous le gardez à la maison :
Vous êtes tenus de prévenir l'école et écrivez avant 8h20 un message à l'enseignant sur Educartable

2/ Vous prévoyez un week-end prolongé ou un départ anticipé en vacances :
VOUS REDIGEZ UNE LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE et complétez la demande d'autorisation d'absence que vous transmettez à la directrice au moins 15 jours avant la date de l'absence.
En cas de refus, vous transmettez alors votre demande à Me L'inspectrice de la circonscription. (IEN, 20 rue du 18 Août, 74290 Gaillard)

3/ Votre enfant a un rendez-vous médical sur le temps scolaire :
VOUS COMPLETEZ UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE que vous transmettez à la directrice.
La directrice n'acceptera votre demande que s'il s'agit d'un rendez-vous auprès d'un spécialiste.

4/ Votre enfant est pris en charge de façon régulière par un spécialiste sur le temps scolaire :
VOUS REMPLISSEZ LE DOCUMENT « prise en charge sur temps scolaire » que l'on vous transmettra sur demande.

A savoir : La directrice a obligation de faire un signalement à l'administration chaque fois qu'un enfant est absent plus de 4 demi-journées consécutives dans le mois.

Rappel : tout médicament est strictement interdit à l'école sauf s'il est remis en main propre à un adulte avec la prescription du médecin et le document autorisant le personnel à donner le traitement (transmis par l'école sur demande).

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

Ecole Primaire MACHILLY 04 50 94 65 55
ce.0740549v@ac-grenoble.fr

DEMANDE d'AUTORISATION d'ABSENCE
JOINDRE VOTRE LETTRE

Mon enfant
sera absent(e)
du au
pour le motif suivant :

.....
date :

Signature :

REPONSE DE LA DIRECTRICE, le

- Accorde l'absence
 Refuse l'absence

